

2009/1645 - CREATION D'UN TARIF PROMOTIONNEL D'ENTREE A 1,50 EURO VALABLE DANS LES PISCINES ET PATINOIRES MUNICIPALES LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2009 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Direction des Sports se lance dans une démarche d'amélioration de la fréquentation des séances publiques des piscines et des patinoires municipales.

Le projet de développement prévoit plusieurs actions dont l'organisation d'un week-end promotionnel, les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2009. Cette manifestation doit permettre de favoriser l'accès de ces établissements de loisirs au plus grand nombre afin de promouvoir les nouveaux horaires d'ouverture au public et l'ensemble des activités proposées au sein de chaque établissement.

Pour que cet événement soit une réussite, nous vous proposons un tarif unique exceptionnel de 1,50 euro et une ouverture horaire commune à tous les sites :

♦ Concernant les piscines :

- le samedi 26 septembre de 9 h 00 à 17 h 00 ;
- le dimanche 27 septembre de 9 h 00 à 13 h 00.

♦ Concernant les patinoires :

- le samedi 26 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 15 ;
- le dimanche 27 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30 ».

Vu l'avis émis par les Conseils des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie associative ;

### **DELIBERE**

1- La création d'un tarif promotionnel unique d'entrée à 1,50 euro pour les piscines et patinoires municipales, valable les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2009, est approuvée.

2- La recette sera imputée à l'article 70631, fonction 413, programme SPEQUIP, opération SPPPRF.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD